

APPEL A PARTICIPATION – VILLE D’ANGERS
En vue d’une occupation temporaire de l’espace public
Pour la tenue d’un BAR :

- du 16 juillet au 07 août dans le Jardin des Beaux-Arts – Tempo Rives
- du 11 au 13 septembre sur l’Esplanade Cœur de Maine – Accroche-cœurs

Cet appel à participation regroupe 2 propositions.

Vous pouvez postuler à un ou deux événements en adressant un dossier par manifestation à
developpement.culturel@ville.angers.fr

en écrivant en objet le nom de l’événement.

Prérequis :

Le siège social de votre association doit se situer à **Angers Loire Métropole**.

Cet appel concerne uniquement les boissons. Des food-trucks assureront la vente d’alimentation au public.

Dossier à remettre par les candidats :

Présentation du projet associatif et du projet en particulier qui sera financé grâce aux recettes réalisées.

Projet de fonctionnement du bar :

- Présentation du matériel utilisé et des éléments de décorations à disposition (avec photos si possible)
- Besoins en électricité
- Présentation des boissons proposées (soft, bières et vins) avec tarifs et provenance.
- Engagement en faveur du développement durable : détails sur les produits locaux, les filières, les contenants (aucun emballage plastique ni canette ni verre à usage unique), la gestion de gobelets, la gestion des déchets...

Eléments organisationnels :

- Références du candidat sur des prestations comparables (gestion d’un bar avec présentation des moyens humains disponibles par événement).
- Être en capacité de diffuser de la musique sur les temps sans programmation.

Eléments administratifs :

- Justificatif d’identité du demandeur.
- Attestation sur l’honneur du candidat pour justifier qu’il satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu’il n’a pas fait l’objet d’interdiction de concourir, qu’il n’a pas fait l’objet d’une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

- Contenu de la proposition : les dimensions et l’esthétique de l’installation, la provenance et la diversité des produits proposés.

- Carte des boissons proposées
- Développement durable dans l'approvisionnement en produits locaux, les filières, la gestion des contenants et des déchets.
- Mesures sanitaires et de propreté mises en place.
- Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable.
- Capacités matérielles et humaines à tenir un bar.
- Tarifs pratiqués.
- Intérêt du projet financé dans son caractère social, culturel ou écologique.

TEMPO RIVES

Présentation :

Tempo Rives est un festival de musique qui se déroule les mercredis 22, 29 juillet et 05 août, les jeudis soir 16, 23, 30 juillet et 06 août et le vendredi 07 août 2026, (soit 8 soirs de concerts), dans le Jardin du Musée des Beaux-Arts. C'est un événement qui présente des groupes de musiques actuelles de différents genres et provenances internationales. La jauge maximale est de 1 500 personnes par soir.

Caractéristiques principales :

-La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à l'installation d'un bar situé dans le **jardin du Musée des Beaux-Arts**.

-Cette occupation devra se faire en coordination avec le respect de l'emprise réservée aux concerts, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

-La mise à disposition est fixée les 16, 22, 23, 29 et 30 juillet ainsi que les 05, 06 et 07 août.

-La Ville d'Angers souhaite confier à une ou deux associations la tenue du bar sur deux périodes :

- **du 16 au 30 juillet** (5 soirées).
- **du 05 au 07 août** (3 soirées).

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

Les modalités d'occupation (horaires, accès, fluides) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement aux occupants.

Il vous est demandé de diffuser de la musique d'ambiance de 19h30 à 20h15, de 21h à 21h30 et de 23h00 à 23h30.

Pour information, les foodtrucks auront la possibilité de vendre de la bière et des softs dans le cadre de la vente de leurs menus. En cas de mauvaises conditions météorologiques, la soirée sera délocalisée à la Maison de Quartier des Hauts de Saint Aubin : veuillez spécifier si vous avez la capacité humaine et matérielle à délocaliser le bar dans ce cas-là.

Remise des dossiers et renseignements complémentaires :

Date limite de réception des candidatures **par courriel avant le dimanche 03 mai 23h59 à :**

developpement.culturel@ville.angers.fr / objet : Bar de Tempo Rives

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Cécile DAVOUST, Coordinatrice Tempo Rives au Service Action Culturelle – Direction de la Culture et du Patrimoine – Tél : 02.41.05.41.78

A noter : le ou les candidats sélectionnés devront déposer une demande d'autorisation de débit de boisson au moins 15 jours avant la date de l'événement auprès de commerce@ville.angers.fr

LES ACCROCHE-CŒURS

Présentation :

Le festival des arts de rue des Accroche-Cœurs revient du vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2026. Événement incontournable des Angevins, cette 26ème édition proposera une programmation riche et variée (arts de rue, théâtre, danse, musique, cirque, déambulations...), pour tous les publics et tous les âges.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée (esplanade Cœur de Maine) à l'installation d'un bar durant le festival des Accroche-cœurs et l'exonère des droits de place.

Les horaires mentionnés sont les horaires de vente et sont susceptibles d'être modifiés en cas de changement dans la programmation.

Cette occupation devra se faire dans le respect de l'emprise réservée aux spectacles, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

La mise à disposition pour la vente est fixée :

- Le vendredi 11 septembre, de 19h à 23h30
- Le samedi 12 septembre, de 11h à 23h30
- Le dimanche 13 septembre, de 11h à 17h30

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence. Les modalités d'occupation (horaires, accès) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement aux occupants.

Remise des dossiers et renseignements complémentaires :

Mise en ambiance du bar :

- Présentation de la mise en décor en lien avec la thématique du festival : « L'évasion » (le voyage intérieur comme le voyage autour du monde). Présentation du matériel utilisé (besoins en électricité), éléments visuels, éléments de décoration et petit mobilier (assises, tables ou mange debout... avec photos si possible).
- Facultatif : Si vous souhaitez proposer des animations ou des actions artistiques en complément de la tenue du bar, n'hésitez pas à les présenter. Les frais liés à ces propositions artistiques seront à la charge du candidat sélectionné. Ces propositions ne devront pas rentrer en concurrence avec la programmation officielle présente sur le site. Pour des raisons de confidentialité, celle-ci sera transmise uniquement au candidat sélectionné.

Date limite de réception des candidatures **par courriel avant le dimanche 03 mai 23h59** à developpement.culturel@ville.angers.fr **Objet : Bar des Accroche-cœurs.**

Pour tout renseignement complémentaire : Elodie Lesourd, Service Action Culturelle Direction de la Culture et du Patrimoine – tél : 02.41.05.41.46

A noter : le ou les candidats sélectionnés devront déposer une demande d'autorisation de débit de boisson au moins 15 jours avant la date de l'événement auprès de commerce@ville.angers.fr